

41 752 173 \$CAN) ont été versés en espèces. Le reste de la somme représente le capital exigible. Cette contribution permet au Canada de remplir son engagement envers la BIRD en ce qui concerne le capital.

## ALLÉGEMENT DE LA DETTE MULTILATÉRALE : 51 200 000 \$

Les décaissements pour l'allégement de la dette multilatérale sont considérés comme admissibles à titre d'ADO puisqu'ils contribuent à la réduction de la pauvreté en dégageant des ressources (qui seraient autrement affectées au service de la dette souveraine), pour qu'elles soient consacrées à des investissements plus productifs (p. ex. dans les secteurs de la santé, de l'éducation ou des infrastructures) qui favorisent la croissance économique et le développement à long terme. De plus, les pays bénéficiaires des mesures d'allégement de la dette décident eux-mêmes de l'affectation des ressources supplémentaires dégagées en fonction de leurs stratégies de réduction de la pauvreté.

Le Canada a collaboré très activement à l'élaboration et au financement de mesures d'allégement de la dette multilatérale dans le cadre de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM). Cette initiative permet de dégager des ressources que les pays bénéficiaires peuvent affecter en fonction de leurs initiatives de réduction de la pauvreté. Le Canada s'est engagé à fournir au Fonds monétaire international (FMI), à la Banque mondiale et au Fonds africain de développement (FAfD) une somme de 2,5 milliards de dollars afin d'assumer sa part des coûts liés à l'IADM, laquelle arrivera à échéance en 2054.

En 2009, compte tenu de l'adoption du projet de loi C-59 (*Loi sur la reprise économique*), le gouvernement du Canada a modifié et renforcé le mécanisme de versement de ses paiements annuels à l'IADM. Cette modification fait en sorte que ces paiements sont exigés par la loi, ce qui donne au FMI, à la Banque mondiale et au FAfD l'assurance que le Canada pourra honorer pleinement son engagement de 2,5 milliards de dollars. Cette nouvelle loi a permis au gouvernement du Canada de signer de nouveaux instruments d'engagement relatifs à l'IADM avec le FAfD et l'IDA, en février 2011.

Pour d'autres renseignements, consultez le site Web de l'Initiative d'allégement de la dette multilatérale<sup>14</sup>.

## AgRÉSULTATS : 10 000 000 \$

L'innovation est essentielle pour obtenir des gains de productivité dans le secteur agricole, lesquels sont nécessaires pour répondre à la demande mondiale qui ne cesse de croître. Lors du Sommet du G20 tenu en 2012 à Los Cabos, le Canada a annoncé qu'il accorderait 40 millions de dollars sur cinq ans à AgRésultats, une initiative misant sur des mécanismes incitatifs comme les mécanismes de garantie de marché. Les paiements ne sont versés que lorsque des résultats ont été obtenus, afin d'encourager le secteur privé à investir et à innover pour résoudre les problèmes agricoles qui se posent à l'échelle mondiale, en mettant l'accent sur les petits producteurs agricoles et leurs collectivités.

La contribution du Canada à AgRésultats, de même que les contributions d'autres donateurs totalisant 100 millions de dollars, permettront d'élaborer et de financer des projets pilotes ayant pour objectif d'offrir des mesures incitatives à l'adoption ou au développement de technologies offrant d'importants avantages à la société, mais dont le potentiel n'a pu être pleinement exploité en raison de l'inefficacité du marché. La structure des projets pilotes favorisera l'innovation sociale, le but étant d'arriver à des résultats tenant compte des préférences et des contraintes des consommateurs. Enfin, les fonds alloués appuieront également un programme d'évaluation rigoureux visant à mettre à l'essai cette nouvelle approche en matière de financement du développement.

Depuis l'annonce du lancement de cette initiative à Los Cabos, d'importants progrès ont été réalisés en ce qui concerne l'établissement de la structure financière et administrative d'AgRésultats. Quant aux fonctions d'évaluation et de secrétariat, elles ont été attribuées à l'issue d'un processus concurrentiel. En outre, une première série de projets pilotes sont en cours d'élaboration. Ils auront pour objectif d'améliorer la gestion des récoltes et la nutrition par la fortification des cultures vivrières en Afrique subsaharienne. En 2012-2013, le ministère des Finances a versé 10 millions de dollars sous forme de subvention à la BIRD, qui gère le fonds intermédiaire par l'entremise duquel les donateurs versent leurs contributions, et ce, dans le cadre de l'engagement de 40 millions de dollars pris de la part du Canada.

## AIDE INTERNATIONALE AUTRE QUE L'ADO

### Fonds catalyseur de la Société financière internationale

Dans le contexte de l'Accord de Copenhague, le Canada a convenu d'allouer 1,2 milliard de dollars sous forme de

<sup>14</sup> <http://www.imf.org/external/np/exr/facts/fre/mdrif.htm>.